



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets médicaux

Question écrite n° 49355

Texte de la question

M. Didier Robert interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'association Cyclamed en charge de la récupération des médicaments non utilisés. En raison de l'application de la loi du 16 avril 2008, l'objet de la récupération n'est plus de redistribuer les médicaments non utilisés mais de leur donner une valeur énergétique. Si l'abandon de la mission initiale de redistribution vers les pays du tiers-monde impose une réflexion quant aux mesures de rattrapage à envisager, l'objectif de valorisation énergétique quant à lui amène actuellement l'association à s'interroger sur la possibilité de participer à la collecte de produits cosmétiques, de produits vétérinaires ou encore des déchets d'activités de soins à risques infectieux. Il souhaiterait connaître le sentiment du Gouvernement à ce propos et les dispositions qu'il entend prendre afin de favoriser le plus largement la valorisation énergétique par cette association de l'ensemble de ces produits et déchets.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49355

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4804

Question retirée le : 16 novembre 2010 (Fin de mandat)